



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2014

Réf. : CR2014-06
Date : 19/06/2014

1/10

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13

Présents : Denis MAIRE, Guilhem BEDOIAN, Catherine FRAISEAU, Raphaël SPINELLI, Aurélie CATTEAU, Sylvain COLLIAT, Georges DELEAVAL, Alexandre GROBEL, Valérie MOSSUZ, Mélanie BAJOT, Pascal PLANTARD, Marie-Dominique RYCKEBOER, Pascale GUIGONNAT.

Absents excusés : Véronique HUARD, Emilie CLERC-ROGUET.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Mélanie BAJOT

2. COMPTES RENDUS

2.1. Réunion du conseil municipal du 15 avril 2014.

Approuvé à l'unanimité.

2.2. Décisions du Maire en vertu des délégations reçues par le Conseil Municipal

- DEC -2014-01 portant sur le marché d'entretien de la voirie – Balayage mécanique des voies communales, places publiques et lavage haute pression des espaces publics extérieurs.

2.3. Réunions communales

2.3.1. Avancée de la révision du PLU,

La commission du 22 avril a travaillé sur les points suivants :

- l'article 11 sur les aspects extérieurs des constructions,
- les dispositions applicables aux zones à urbaniser.
- La liste des emplacements réservés,
- Les changements de destination,
- Les éléments remarquables bâtis que la commune souhaite protéger.

Monsieur Colliat précise qu'il est important de transmettre rapidement ces éléments d'étude.

La commission devra se réunir concernant les orientations d'aménagement. En effet, des zones devront être délimitées et notamment sur la question du chef lieu.



Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2014

Réf. : CR2014-06
Date : 19/06/2014

2/10

Le Maire indique qu'il est envisagé de programmer un conseil municipal spécial PLU pour faire une présentation plus aboutie. Les membres s'accordent pour prévoir cette réunion en juillet.

2.3.2. Commission scolaire ;

Présentation du powerpoint résumant le travail de la commission scolaire.

Le conseil municipal est en guise de préambule informé des délais de déclaration de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) auprès de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale) et pour les aides de la CAF. Il est précisé que la commission de sécurité doit passer pour pouvoir autoriser l'utilisation de l'ensemble du foyer rural pour le périscolaire.

Il est demandé au conseil municipal de se positionner par décision de principe sur les points suivants :

I. Reprise de la cantine en gestion directe :

Monsieur DELEAVAL rappelle l'historique de la création de la cantine par le Sou de l'Ecole.

Il est proposé de reprendre en gestion directe la cantine afin de répondre à la demande du Sou de l'Ecole, de pérenniser le service et de pouvoir mieux gérer la problématique du personnel actuellement peu qualifié.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ce premier point.

II. Organisation du mercredi :

— **Cantine :** Le questionnaire distribué aux familles en mars a fait ressortir les besoins : 17 enfants concernés.

Le budget de la commune a été dimensionné au plus haut afin de couvrir les coûts supplémentaires.

Le conseil municipal s'interroge sur un éventuel nombre minimum de repas à commander par jour. Il est donc précisé que l'ensemble de ces points seront intégrés dans les pièces du marché public à venir, et que les prestataires candidats devront répondre à l'ensemble des demandes de ce marché.

Le conseil municipal donne son accord de principe à l'unanimité.

— **ALSH l'après-midi :** environ 5 demandes par les familles. Au regard du peu d'enfants potentiellement concerné, **cette réflexion est reportée à l'unanimité à l'an prochain.**

Le conseil municipal propose donc une étude plus approfondie pour cet accueil le mercredi après-midi, afin de répondre aux attentes des familles par des activités attractives, et de répondre à la saturation des centres aérés de l'agglomération (surtout vis-à-vis du faible taux de remplissage des services communaux).

III. Personnel :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de ses rencontres avec Mme GUIDO, habitante de Juvigny ayant manifesté le souhait de travailler dans la commune, et Mme BARATAY Nathalie, ATSEM à l'école de Juvigny.

- Mme GUIDO : travaille actuellement au service restauration de la crèche de Bonne. Bien qu'elle paraisse très professionnelle le principal problème de Mme GUIDO est son refus catégorique de passer le BAFA, indispensable pour les taux d'encadrement à respecter.
- Mme BARATAY : elle avait indiqué ne pas vouloir faire plus d'heure. Malgré tout, après l'entretien avec M. le Maire, elle est d'accord pour augmenter son temps de travail, pour autant que cela ne soit pas trop le soir. Elle a indiqué pouvoir se rendre disponible pour renforcer le service en cas de sureffectif au TAP, notamment, et pour faire de la garderie le matin.

Il est présenté au conseil municipal 2 propositions d'organisation. La première se compose du responsable du service et de 2 animateurs polyvalents avec l'ATSEM en renfort en cas de besoin ; la seconde se compose du responsable du service, d'un animateur, d'un agent de cantine, et de l'ATSEM avec un contrat renforcé au niveau du temps de travail.

La commission scolaire informe l'assemblée que la proposition la plus qualitative est la première. **A l'unanimité, le conseil choisit la première proposition.**

Monsieur le Maire informe que des candidatures ont été reçues.

Mme FRAISEAU indique par ailleurs le cas de l'ADMR qui nous informe de notre obligation de reprendre le personnel qui avait été mis à disposition pour la garderie. Les statuts seront étudiés plus précisément pour éclaircir ce point. M. DELEAVAL précise que la commune verse une subvention, il ne s'agit donc pas d'une délégation de service public : à priori, nous ne serions pas tenus de reprendre le personnel.

Nota Bene : dans les propositions présentées, il est suggéré au conseil municipal que le personnel d'animation puisse garder du temps dans l'année afin de travailler en collaboration avec les associations communales et les événements de la commune (fête du village, fête de Noël, etc.). Le conseil municipal approuve cette initiative mais demande que la question soit approfondie par le projet éducatif.

IV. Régie et facturation :

– **La régie :**

Les procédures, obligations, avantages et inconvénients sont expliqués.

Il est décidé à l'unanimité que seuls les chèques et les espèces (en mettant l'accent sur les chèques prioritairement) **soient acceptés la première année**, afin de se donner du temps pour finaliser un projet de site internet qui permettrait la mise en place d'un paiement en ligne.

– **Facturation :**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2014

Réf. : CR2014-06
Date : 19/06/2014

4/10

Il est proposé au conseil municipal de se positionner sur un paiement à l'inscription ou à l'échéance.

Le Conseil municipal s'accorde sur le paiement à l'inscription pour engager les parents, garantir les paiements et s'inscrire dans la continuité de ce que propose le Sou de l'Ecole actuellement. Une facture de type « proforma » sera éditée à l'inscription, et une facture de régulation en fin de période.

Le Conseil municipal s'interroge sur la possibilité de faire 2 types de facturations, une pour la cantine et une pour la garderie périscolaire. La commission scolaire retravaillera sur ce point lors d'une prochaine réunion.

— Tarification :

Afin de pouvoir travailler sur les tarifs des services et les tranches associées, il est proposé au conseil municipal de se positionner sur le choix de la référence : soit le quotient familial CAF, soit le revenu fiscal de référence.

Il est expliqué que ce dernier est mieux adapté pour Juvigny au regard du nombre de frontaliers. **Ce choix est laissé à la commission scolaire** qui travaillera le sujet lors de l'élaboration de la tarification.

V. TAP :

— Modalité d'inscription au TAP : Temps d'Activités Périscolaires (ou Pédagogiques) :

Il est expliqué au conseil municipal les différents modes d'inscription possibles : à l'année (tous les jours de la semaine de toute l'année), au jour de la semaine (par ex. : tous les lundis de l'année ou de la période), ou à la période (soit tous les jours de la semaine de la période). **Le conseil municipal propose que l'engagement des familles se fasse à la période, en se laissant une ouverture au jour de la semaine de la période.**

Les périodes : temps d'école entre 2 vacances scolaires.

M. COLLIAT demande que soit mise en place une communication rapidement avec la population, avec l'élaboration d'un Juvigny Info spécial Rythmes Scolaires. Il demande aussi que la commission travaille sur le contenu du TAP, et qu'un a deux projets soient mis en place par période, afin d'engager les familles sur cette période, et notamment sur les jours d'inscription.

— Gratuité : **le conseil municipal s'accorde sur le fait que le TAP sera gratuit.**

2.3.3. Commission Information et communication.

Voir compte-rendu de la commission établi par Sylvain COLLIAT.

Cependant, il est précisé les points suivants :

- Le but de la première session était de définir un contenu et un format pour le Juvigny Info.
- Edition de trois Juvigny info par an,

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2014

Réf. : CR2014-06
Date : 19/06/2014

5/10

- Définir différents supports de communication : Juvigny info, panneaux d'affichage en mairie, site internet.
- Etablir une charte graphique des documents officiels,

Affichage : les panneaux actuels des hameaux ne correspondent plus aux usages (vandalisme, mise à jour des informations...). Le panneau mairie est nécessaire à condition d'en avoir une bonne gestion.

Monsieur COLLIAT propose de comparer le système de communication des autres communes de même taille.

Le conseil municipal s'accorde pour saluer le travail fait à l'occasion de la parution du dernier Juvigny Info.

La prochaine commission aura lieu le 23 juin.

Distribution des Juvigny Info : La tournée est composée de la façon suivante :

NOM	NOMBRE	SECTEUR
Denis	22	De l'ancienne fruitière (angle Paconinges Trelavilla) jusqu'au chemin de la croze (côté gauche)
Raphaël	31	Lotissement les Fossats + prinvert + paconinges (à partir du côté droit du chemin de la croze)
Alexandre	34	Carrefour des Groulines (Forest) jusqu'au centre equestre
Valérie	35	De l'ancienne douane de la RD15 aux curtains jusqu'au pont SNCF de Trélavilla + les maisons dont la sortie est sur la RD15.
Mélanie	23	Route de la Plantaz jusqu'avant la maison MAIRE + la route des Bois jusqu'à Durafour ;
Catherine	25	Depuis la route des Bois chez Durafour + Allée des Bois + Les bois de la Bille.
Aurélié	25	Depuis la Maison Maire au rond-point de la Plantaz + Allée des Grands Prés, allée des voirons et route de cabouet.
Marie-Dominique	24	De chez elle à la mairie + Les Grivelines+les maisons dont la sortie sont sur la RD15.

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2014

Réf. : CR2014-06
Date : 19/06/2014

6/10

Pascal et Pascale	50	De la mairie à la place de l'église+allée des Pignollette+Les immeubles+La route de la frontière + la route du mottelet.
Véronique		Route de l'église+route de la Savoie +les bois enclos
Secrétariat		Entreprises du site Altéa – Monsieur NOVEL

3. URBANISME

3.1. Certificat d'urbanisme,

3.2. Permis de construire,

3.3. Déclaration préalable :

DP 074 145 14 H 0003 déposée par Monsieur et Madame BRIGNON – création d'un abri voiture.

4. EXAMEN DES TRAVAUX, AMENAGEMENTS ET PROJETS EN COURS

4.1. Travaux Divers

Présentation des 2 devis : RAMPA ET CLAPASSON.

Suite aux travaux de dévoiement des collecteurs des eaux usées route de la Savoie, l'agglomération prendra en charge la réfection du revêtement de ladite route. Des travaux périphériques pour reconsolider les fondations de cette voirie sont nécessaires. N'étant pas de la responsabilité d'Annemasse Agglo, la commune les prendra en charge.

Monsieur le Maire propose de valider le devis Rampa, moins disant.

Les conseillers acceptent la proposition.

Entretien des espaces verts :

Monsieur Grobel se propose de réexaminer les devis en cause et propose d'envisager un véritable appel d'offre.

Monsieur le maire propose de réunir la commission gestion de l'espace et développement durable qui traitera de cette question.

Il admet que ce genre de travaux devrait faire l'objet d'un meilleur suivi.

5. REPRESENTATIONS AUX COMMISSIONS D'ANNEMASSE-AGGLO.

(voir tableau)

6. DÉLIBÉRATIONS

6.1 Commission Communale des Impôts Directs : Désignation des membres

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite des élections municipales, il convient de proposer à la direction départementale des finances de Haute-Savoie 12 commissaires titulaires, dont 2 domiciliés en dehors de la commune et 2 étant propriétaires de bois, et de 12 commissaires suppléants, dont 2 domiciliés en dehors de la commune et 2 étant propriétaires de bois.

Parmi ces 24 noms proposés, 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants seront choisis pour siéger à la commission communale des impôts directs.

Après avoir délibéré,
le conseil municipal **décide** à l'unanimité de nommer vingt-quatre membres selon le tableau ci-dessous :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
Olivier FUCHS	Marie-Noëlle SAPIN
Pierre SCHMIDT (Bois)	Danièle MARGAROLI
Chantal VEYRAT	Francine REY
René BARBE	Edmond MAIRE (Bois)
Michel LARPIN (Commune de Saint-Cergues)	Hervé PLANTARD (commune de Ville-la-Grand)
Georges DELEVAL (Bois)	Pierre GUIGONNAT (Bois)
Yann FORTE	Astrid GRANCHAMP-ECKER
Christian CAMPOY	Jean-Pierre CLERC
Christian GUY	Guilhem BEDOÏAN
Yves GUIGONNAT	Christian DUTRIAZ
Denis THOMAS (Commune de Cranves-Sales)	Bernard BALSAT (Commune de Saint-Cergues)
Anne ROLLAND	Gérard SAILLET

6.2 Mise à jour du tableau des emplois

Vu l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 qui indique que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Vu la délibération n°DEL-2013-11-33 du 28 novembre 2013 pour la création d'un poste d'adjoint d'animation,

Vu la délibération n° du 23 février 2012 de mise à jour du tableau des effectifs,



**Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2014

Réf. : CR2014-06
Date : 19/06/2014

8/10

Considérant qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Considérant la nécessité de préciser :

- les grades correspondants à l'emploi créé.
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé, s'il s'agit d'un emploi de non titulaire créé en application des trois derniers alinéas de l'article 3 de la loi précitée, (besoins occasionnels ou saisonniers, emplois de contractuels dans les mêmes cas et conditions de durée que ceux applicables aux agents de l'Etat, emplois à temps non complet d'une durée hebdomadaire ne dépassant pas 17 heures 30, dans les communes ou groupements de communes de moins de 1 000 habitants).

Considérant qu'au regard de l'ensemble des modifications il convient de mettre à jour le tableau des effectifs de la commune,

Cadres d'emploi	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Temps Complet	Temps non complet
<u>Filière Administrative :</u>				35h00 hebdo	Indiquer le nombre et la durée hebdo.
Rédacteur	B	1	1	1 x 35h	
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	1	0		1 x 28h
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	1		1 X 28h
TOTAL		3	2	1	1
TOTAL HEURES POURVUES				63h00	

<u>Filière Technique :</u>				35h00 hebdo	Indiquer le nombre et la durée hebdo.
Adjoint technique 2 ^{ème} classe	C	1	1		1 x 22h
TOTAL					1
TOTAL HEURES POURVUES				22h00	

<u>Filière animation :</u>				35h00 hebdo	Indiquer le nombre et la durée hebdo.
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe	C	1	1	1 x 35h	
TOTAL				1	
TOTAL HEURES POURVUES				35h00	

Agents non titulaires Emplois pourvus)	Catégories	Filière	Rémunération	Motifs contrat
ATSEM	C	Médico Sociale	IB : 298	Article 110 – Loi du 26/01/1984) Article 3, alinéa 3, Loi du 26/01/1984) Raisons de service – CDD – 19h00 annualisées
Agent de cantine	C	Cantine	IB : 297	Raisons de service – CDD – 15h52

Après avoir délibéré, le conseil municipal

- **ACCEPTE** à l'unanimité les modifications apportées au tableau des emplois présenté ci-dessus.

7. QUESTIONS DIVERSES

7.1. Jour de réunion du prochain conseil municipal,

24 juin 2014 à 19h00

Proposition de tenir les conseils municipaux le dernier mardi du mois.

7.2. Organisation des manifestations par Juvigny en Fête et le G.A.E.

Le 24 mai 2014 seront organisés à la salle communale les événements suivants :

- la fête des mères par le G.A.E,
- la fête des voisins par Juvigny en fête,
- l'accueil des nouveaux habitants par le conseil municipal.



**Commune de JUVIGNY
HAUTE-SAVOIE**

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2014

Réf. : CR2014-06
Date : 19/06/2014

10/10

7.3. Elections européennes : organisation du bureau de vote.

Mise en place de la permanence des conseillers pour tenir le bureau de vote lors du scrutin du 25 mai 2014

8. RÉUNIONS INTERCOMMUNALES

Néant

Fin du conseil municipal à 00h15.

Le secrétaire,

Mélanie BAJOT

Signatures :

Denis MAIRE

Guilhem BEDOIAN

Catherine FRAISEAU

Raphaël SPINELLI

Aurélie CATTEAU

Valérie MOSSUZ

Sylvain COLLIAT

Georges DELEAVAL

Alexandre GROBEL

Pascal PLANTARD

Marie-Dominique RYCKEBOER

Pascale GUIGONNAT